

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 39 (1894)
Heft: 1

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s. Vevey, bat. 7, comp. 3; Pâche, Ernest, Chapelles, bat. 5, comp. 3; Chapuis, Emile, Le Brassus, bat. 3, comp. 4; Gavillet, Alfred, Peney-le-Jorat, bat. 6, comp. 2; Cachemaille, Agénor, Baulmes, bat. 3, comp. 2; Bourgeois, Louis, d'Yverdon, à Zurich, bat. 6, comp. 3; Besson, Alfred, Cronay, bat. 6, comp. 4; Meylan, Jean, Le Lieu, bat. 2, comp. 1; Freymond, Aimé, St-Cierges, bat. 5, comp. 4; Gleyre, Arnold, Chevilly, bat. 1, comp. 4.

Ces officiers ne sont attachés qu'à titre provisoire à des bataillons de landwehr.

2^o En date du 22 décembre 1893, au grade de lieutenant de cavalerie (dragons) :

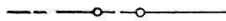
MM. Mallet, Godefroy, Genève, esc. 4; Monod, Aloïs, Morges, esc. 3; Barbey, Auguste, Valleyres-sous-Rances, esc. 2.

3^o En date du 19 décembre 1893, au grade de lieutenant d'artillerie :

a) *Dans les batteries de campagne* : MM. Barbey, Auguste, Cossonay, batt. 3; Mandrin, Alfred, Aigle, batt. 8.

b) *Dans l'artillerie de montagne* : MM. Diodati, Arthur, Genève, batt. de mont. 62; Savary, Charles, Bienne, batt. de mont. 62.

c) *Dans l'artillerie de position* : MM. Volkart, Charles, Berne, comp. 8; Guisan, Charles, Lausanne, comp. 8.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Rassemblement de troupes. — L'époque du prochain rassemblement de troupes tombe mal pour les habitants de l'Engadine. Ils se disposent à envoyer au Département militaire de nombreuses pétitions tendant à ce que la date de la mobilisation soit renvoyée de fin août à une date postérieure. Il y a lieu de remarquer que les rassemblements de troupes ont toujours lieu vers la fin de la saison des étrangers, mais il est difficile d'en retarder la date jusqu'après cette saison, sous peine de tomber sur l'époque plus préjudiciable encore des vendanges et des travaux agricoles d'automne.

Les modifications à l'uniforme. — Comme on sait, depuis assez longtemps une commission d'une quinzaine de membres est occupée à rechercher les changements à introduire dans l'habillement du soldat suisse. Elle a examiné de nombreuses modifications, discuté des propositions variées, mais en définitive le statu quo sera en grande partie maintenu.

La tunique à deux rangs de boutons restera la tenue d'ordonnance, mais conforme aux dernières prescriptions qui raccourcissent les pans et les bordent d'un passe-poil à la couleur de l'arme. Toutes les armes auront le col droit, l'artillerie conservant cependant l'apparence du col ra-

battu à l'aide du passe-poil au bas du col, suivant le dessin actuel. Le numéro de l'unité sera marqué sur le devant du col, en chiffre brodé pour les officiers, en étoffe pour la troupe. En outre, les propositions suivantes sont faites pour la tenue des officiers : La capote et le manteau de couleur bleue seront surmontés d'une pèlerine qui pourra aussi être portée seule. Le col de la vareuse sera agrémenté sur le devant de *miroirs* aux couleurs de l'arme avec le numéro de l'unité. Les gants rouge-brun seront d'ordonnance ; les gants blancs seront tolérés comme tenue de sortie. Le sac, la cantine, l'équipement du cheval, le sifflet demeurent comme par le passé. Le sabre de l'officier à pied devient obligatoire pour toutes les armes. Le ceinturon sera probablement du modèle autrichien ; la dragonne sera rendue plus solide. Les officiers porteront le revolver de petit calibre. La commission a longuement discuté la question des insignes. On a parlé de la jolie tresse française, on a parlé aussi de la disgracieuse bande plate allemande pour les officiers inférieurs et tressée avec gros bouillons pour les officiers supérieurs. En définitive, on en restera sans doute à la bride d'épaule actuelle. Au képi, il est très fortement question de maintenir pour tout le monde les galons étroits ; seulement, pour les officiers supérieurs ces galons étroits seront accompagnés d'un unique galon large.

Les adjudants sous-officiers porteront les galons du sergent-major sur l'avant-bras, plus un galon simple sur le bras comme le fourrier. Ils auront également le sabre du sergent-major. Les brides d'épaule sont supprimées.

Les médecins conserveront la tunique bleu-de-ciel. En revanche, les vétérinaires auront la tunique bleu foncé de l'infanterie avec col et passe-poil bleu clair. Enfin, le velours ne sera plus porté que par les officiers-généraux, c'est-à-dire par les colonels. Ils garderont à part cela la tenue de l'arme dont ils sortent.

Il a été fortement question de supprimer l'uniforme vert des carabiniers et de leur donner la tenue des fusiliers avec boutons jaunes au lieu des boutons blancs. Il paraît que, sur ce point encore, on en est revenu, et qu'il n'y aura pas de changement.

Même l'affreux casque de la cavalerie, cette ferblanterie infâme, fruit d'une imagination en délire, n'a pas pu trouver le coup de mort. Il ornera encore le chef de nos dragons, montrant par monts et vaux jusqu'où peut atteindre la dégénérescence de l'art dans l'âme d'un chapelier fédéral !

Au moment de mettre sous presse, une communication du Département militaire fédéral nous apprend que malgré l'avant-projet de la commission il n'est pas question de reviser actuellement l'ordonnance sur l'habillement des troupes. Si nous sommes bien informés, il faut interpréter cette décision dans ce sens que la question restera en suspens jusqu'au moment où aura été résolue la nouvelle organisation militaire.

Dans une seconde séance, le 13 janvier, M. le colonel Secretan a répété la conférence qu'il a donnée à Lausanne, sur les manœuvres du II^e corps d'armée.

Souscription. — L'aide-instructeur d'artillerie Vogt étant décédé laissant une veuve et six enfants dont il était le seul soutien, une souscription a été ouverte dans le corps des officiers d'artillerie. Voici le résultat de cette souscription que les promoteurs nous prient de publier à titre d'accusé de réception. A la demande d'un grand nombre de nos camarades, ajoutent-ils, nous ne publions que les initiales des généreux donateurs :

	Fr.		Fr.		Fr.
J. D.	100 —	Report	1141 —	Report	1648 —
Off. du C. R. des col. p. 9 et 5	50 —	G.-B. H.	50 —	A. J.	20 —
Aspirants 1893	296 —	Al. S.	50 —	G. P.	20 —
Anonyme	50 —	G. A.	20 —	G. K.	20 —
J. B.	20 —	P. H.	20 —	K. G.	20 —
A. Z.	50 —	H. Sch.	20 —	K. P.	20 —
O. A.	10 —	H. P.	50 —	H. V.	20 —
C.-F. St.	20 —	G. Z.	12 —	Société 6 A. O.	30 —
D. Sch.	30 —	A. v. M.	20 —	H. H.	100 —
A. A.	10 —	Anonyme	5 —	R. F.	10 —
J.-J. B.	25 —	P. M.	10 —	H. D.	10 —
M. Sch.	100 —	W. K.	5 —	O. B.	5 —
A. H.	20 —	H. K.	20 —	H. de L.	20 —
E. W.	30 —	M. R.	20 —	Ad. F.	5 —
E. H.	20 —	M. Sch.	10 —	F. D.	2 —
E. Tsch.	10 —	A. G.	10 —	U. F.	10 —
J. F.	50 —	E. Th.	10 —	Off. batter. 25	47 —
W. B.	20 —	U. v. S.	50 —	J. K.	5 —
L. St.	20 —	Al. G.	20 —	W. W.	10 —
Anonyme	10 —	Ad. P.	10 —	Th. Sch.	10 —
A. N.	10 —	R. G.	10 —	E. H.	10 —
G. B.	10 —	M. R.	10 —	L. J.	10 —
A. M.	20 —	W. St.	10 —	Collecte du B.	
E. S.	30 —	Ch. K.	10 —	O. U.	76 55
J. Sch.	10 —	E. P.	20 —	M. Sch.	50 —
Al. G.	100 —	H. R.	10 —	A. L.	5 —
R. Sch.	20 —	A. O.	10 —	R. St.	50 —
		R. Sch.	10 —	C. S.	40 —
		F. W.	5 —	C. Z.	10 —
A reporter	1141 —	A reporter	1648 —	A reporter	2283 55

Report 2283	Fr.	Report 3023	Fr.	Report 3933	Fr.
J. G.	10 —	G. R.	10 —	A. W.	20 —
R. L.	10 —	C. J.	30 —	Ch. H.	20 —
H. Sch.	10 —	N. W.	5 —	C. E.	20 —
E. Pf.	10 —	J. St.	5 —	O. H.	50 —
A. G.	10 —	J. ?	5 —	F. Br.	5 —
A. R.	10 —	E. C.	15 —	F. S.	20 —
Off. batter. 47	45 —	O. W.	25 —	Off. batter. 13	30 —
W. F.	50 —	E. L.	5 —	K. Z.	20 —
A. Schl.	10 —	C. B.	10 —	H. S.	5 —
H. v. S.	10 —	A. M.	50 —	H. H.	10 —
W. St.	30 —	F. St.	50 —	E. R.	20 —
C.-O. M.	30 —	P. de R.	20 —	P. W.	5 —
H. Sp.	30 —	E. P.	20 —	S. B.	25 —
G. M.	12 —	E. O.	50 —	? B.	25 —
E. Sch.	10 —	G. Sch.	15 —	Société d. off.	
W. R.	8 —	Anonyme	5 —	d'art. Zurich	100 —
F. M.	5 —	A. B.	10 —	Off. batter. 20	40 —
E. P.	5 —	F. de L.	10 —	C. Kr.	10 —
W. Pf.	10 —	A. de M.	10 —	Anonyme	20 —
E. S.	5 —	V. D.	10 —	2 off. batter. 11	10 —
A. St.	10 —	G. F.	20 —	E. M.	10 —
F. v. Sch.	10 —	Fr. D.	20 —	E. C.	20 —
Off. batter. 21	35 —	H. et A. B.	20 —	L. Ch.	20 —
Off. batter. 19	40 —	J. et W. B.	100 —	v. T.	30 —
W. Z.	20 —	W. Sch.	100 —	J. L.	20 —
O. S.	20 —	A. Ch.	20 —	de V.	20 —
A. A.	50 —	C. T.	25 —	E. F.	20 —
W. S.	20 —	R. B.	20 —	v. B.	20 —
C. C.	5 —	R. K.	30 —	Bl.	5 —
M. G.	20 —	Ar. B.	10 —	A. R.	5 —
T. Pf.	10 —	J. C.	10 —	Off. batterie 1	55 —
A. E.	20 —	Fr. H.	20 —	Off. batterie 2	55 —
E. B.	5 —	J. Ca.	10 —	Off. comp. po-	
C. S.	5 —	F. W.	5 —	sition 9	50 —
J. M.	10 —	J. B.	20 —	Off. Etat-ma-	
A. T.	100 —	E. St.	10 —	jor, rég. 2/I.	25 —
A. H.	5 —	Ste-Barbe, So-		Off. batterie 3	105 —
Al. S.	20 —	leure	70 —	Off. batterie 4	10 —
K. J.	10 —	Quelques off.		Lt. F.	5 —
M. Sch.	5 —	soleurois	40 —	T. B.	50 —
A reporter 3023	55	A reporter 3933	55	Total	4903 55

Nous avons donc reçu la somme de 4903 fr. 55; en fait de frais, nous n'avons eu à déboursier que 11 fr. 90 pour l'impression des circulaires, tous les autres nous ont été généreusement épargnés.

Le reste, soit 4891 fr. 65 a été provisoirement versé à l'Etablissement de crédit de St-Gall, à 4 o/o, en faveur des six enfants Vogt.

En adressant nos vifs remerciements, au nom de la veuve et des enfants Vogt, à tous les généreux donateurs, nous prions ceux de nos camarades auxquels notre requête ne serait pas parvenue et qui seraient disposés à faire quelque chose pour cette famille, de vouloir bien adresser leur offrande à l'un des soussignés.

St-Gall et Thoune, le 20 décembre 1893.

O. HEBBEL, colonel, St-Gall.

A. MULLER, lieut.-col., Thoune.

A. CHAUVET, major, Thoune.

Munitions. — Les deux Conseils ayant accordé des crédits pour les subventions aux sociétés volontaires de tir, le département militaire fédéral décrète ce qui suit : Les cartouches à balles pour le fusil modèle 1889, destinées à être remises aux sociétés volontaires de tir, seront délivrées en paquets de 10 cartouches sans chargeurs, au prix de 60 centimes par paquet. Les chargeurs pourront être retirés au dépôt fédéral des munitions pour le prix de 6 centimes pièce.

— Le Conseil fédéral décide de réduire le prix des cartouches à balles de 7 ½ mm. destinées à l'exportation de 110 fr. à 100 fr. le mille.

Allemagne. — *La nouvelle capote-manteau des officiers allemands.* — La tenue des officiers allemands a été récemment modifiée par la substitution, à la capote-manteau d'un gris-foncé presque noir qu'ils portaient jusqu'à présent, d'un vêtement semblable en étoffe de nuance gris clair.

Le *Berliner Tageblatt* assure que cette capote, dont le port vient d'être rendu réglementaire, n'a pas trouvé bon accueil dans l'armée, où on lui reprocherait d'être d'une nuance trop claire. Ce qui aurait, dit-on, de graves inconvénients à la guerre, aussi longtemps que les hommes de troupe n'auront pas reçu des vêtements de la même couleur, à cause de la facilité qui en résulterait pour l'ennemi de distinguer les officiers.

Le *Berliner Tageblatt* rappelle à ce propos que, pendant la guerre de 1870-71, on avait dû inviter les officiers à s'abstenir d'endosser pendant le combat les manteaux caoutchoutés, qui pourtant ne tranchaient que fort peu sur la nuance réglementaire, parce qu'on attribuait, à la facilité qu'ils donnaient de reconnaître les officiers, les pertes considérables subies par ceux-ci. Et pourtant, comme le remarque le journal allemand,

en ce temps-là les nuages de fumée enveloppaient les combattants d'une buée qui rendait les différences de tenue moins visibles.

Que serait-ce donc aujourd'hui ?

Le journal en conclut qu'il eût mieux valu attendre, pour donner aux officiers la nouvelle teinte, qu'elle ait pu être distribuée également aux soldats.

Ces observations sont d'autant plus curieuses à enregistrer, que la nouvelle nuance des capotes a précisément été choisie comme devant rendre ceux qui les portent moins visibles sur le champ de bataille.

Angleterre. — *Statistique.* — Il résulte de documents officiels que la force effective moyenne de l'armée anglaise, pendant l'année 1892, a été de 213 540 hommes (officiers et troupe), ainsi répartis :

	Hommes.
Cavalerie de la garde	1,318
— de ligne	18,317
Artillerie à cheval	3,740
— montée	14,308
— de montagne	1,277
— de forteresse	16,536
Génie	7,458
Infanterie de la garde	5,949
— de ligne	133,110
Troupes coloniales	4,386
Intendance et train	3,492
Service des arsenaux	830
Armuriers	317
Service de santé	2,432
Total	213,540

Dans ces nombres figurent :

Officiers	7,653
Sous-officiers	14,181
Musiciens, tambours, etc.	3,413
Soldats	188,293
Total égal	213,540

La statistique des chevaux de l'armée est établie par un rapport spécial émanant du service vétérinaire, et arrêté au 31 mars 1893.

D'après ce rapport, l'effectif était composé, à cette date, de la manière suivante :

Chevaux d'officiers	1,907
— de troupe	13,285
Animaux de bât	203
Total	15,395

L'âge moyen des chevaux était de huit ans et neuf mois, mais la majorité avait moins de six ans; 507 chevaux avaient plus de seize ans. Les plus jeunes animaux appartiennent aux troupes à cheval de la garde, les plus âgés à l'artillerie.

La durée de service d'un cheval ne dépasse pas généralement sept ans et trois mois.

Sur l'ensemble des animaux, 63,44 % s'étaient trouvés indisponibles pour cause de maladies, blessures, etc., pendant une durée moyenne de vingt et un jours dans tout le cours de l'année. De ce nombre, 2,13 % avaient succombé ou avaient dû être abattus.

C'est la gendarmerie qui avait subi la plus forte proportion de mortalité, soit 5,71 %, tandis que la cavalerie de la garde n'avait perdu que 1,76 % de son effectif.

Autriche. — *Navigation aérienne.* — Le problème de la navigation aérienne serait résolu, à en croire nombre d'ingénieurs viennois qui ont assisté, il y a un mois, à une conférence du professeur Welner sur ce sujet.

Un long bateau en forme de cigare, entièrement fermé, muni de fenêtres, et destiné à contenir les passagers, le chargement, le moteur, le gouvernail.

L'appareil volant placé au-dessus de ce bateau, supporté par des tiges et consistant en trois paires de roues à palettes disposées de façon que, dans chaque paire, les deux roues tournent en sens contraire et que leur côté extérieur se meut du haut en bas.

Les palettes de ces roues en toile et susceptibles de se gonfler comme la voile d'un navire et de prendre ainsi la forme de l'aile de l'oiseau. Elles sont disposées excentriquement dans leur ensemble; l'air refoulé de haut en bas par une palette et tendant à remonter se trouve saisi et rabattu par la palette suivante.

L'onde aérienne se trouve ainsi ramenée sous le corps du bateau que la succession de ces poussées d'air tend à soulever. Ce bateau se trouve dès lors en situation d'exécuter le travail nécessaire à son mouvement en avant comme s'il était dans un milieu plus dense. La densité de l'air est en effet doublée par le refoulement dont il est l'objet autour et au-dessous du bateau.

La direction de la machine est assurée. Le gouvernail permet de modifier à volonté l'orientation des roues à palettes, sur l'un ou l'autre bord du bateau. On peut ainsi augmenter la densité de l'air sous l'une des moitiés longitudinales du bateau, ce qui le détermine à se diriger du côté opposé.

Il paraît que les palettes tournent à la vitesse de 45 mètres par seconde. Le bateau chargé de 16 voyageurs et mù par une force de 100

chevaux peut fournir 160 kilomètres à l'heure. Si cette machine passe de la salle des conférences de la réunion des ingénieurs de Vienne au grand air de la campagne, nous n'aurons plus besoin de pigeons-voyageurs pour porter des messages rapides et les compagnies de chemins de fer trouveront une concurrence de nature à leur faire perdre leur réputation de services rapides. Resterait, il est vrai, la question du prix du transport.

France. — *Nécrologie.* — La France vient de faire une grande perte : Le général Lallemand, un des cinq divisionnaires maintenus au cadre d'activité sans limite d'âge, est mort à Eteignères (Ardenne), son pays natal, à l'âge de soixante-seize ans, des suites d'une bronchite. Le général Lallemand commandait, en 1870, les forces militaires françaises en Algérie; il fut successivement, plus tard, placé à la tête des 11^e, 15^e et 1^{er} corps d'armée (Nantes, Marseille, Lille). Ancien président du comité d'état-major, ancien inspecteur de l'école de guerre, il était grand-croix de la Légion d'honneur.

— *Attaché militaire.* — Le colonel Kellog, qui vient d'être nommé attaché militaire à l'ambassade des Etats-Unis, à Paris, appartient à l'arme de la cavalerie. Il a de très beaux états de service et s'est particulièrement distingué dans la guerre contre les Indiens. Il a fait partie, comme inspecteur spécial, de l'état-major du général Sheridan, qui succéda au général Sherman dans le commandement en chef de l'armée des Etats-Unis.

— *Secours aux blessés.* — Le conseil d'administration de la Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer s'est réuni le 16 décembre, à trois heures et demie, au siège central de la société, rue Matignon. Au début de la séance, le duc d'Aumale, récemment élu à l'unanimité comme président, en remplacement de M. le maréchal de Mac-Mahon, a remercié en quelques paroles le comité de l'honneur qu'il lui avait fait, et a exprimé la satisfaction qu'il éprouvait à remplacer dans ce poste son ancien frère d'armes, le maréchal, duc de Magenta.

— *Constructions en aluminium.* — Nous lisons dans le *Moniteur de la flotte* :

« On a lancé, des chantiers de la Loire, établis à Saint-Denis, le premier navire construit en aluminium. C'est un yacht de 15 tonneaux, mâté en còtre, dont le propriétaire est M. l'enseigne de vaisseau de Chabannes la Palice et dont le constructeur est M. Guilloux, ingénieur du génie maritime.

Le lancement de ce petit navire a causé une certaine émotion dans le monde maritime, car on peut se demander si l'aluminium ne se généralisera pas dans les constructions navales et si le fer et l'acier ne céderont pas la place à ce nouveau métal dans quelques-uns des usages auxquels les architectes maritimes les destinent.

» L'aluminium est de tous les métaux celui que l'on trouve en plus grande abondance à la surface du globe. On le rencontre à l'état d'alumine qui est un oxyde d'aluminium. Découvert au commencement du siècle, il n'a été isolé qu'en 1854, par l'illustre chimiste Sainte-Claire Deville; mais sa fabrication industrielle ne date que d'une dizaine d'années. Ce sont, en effet, les derniers et récents progrès de l'électricité qui ont permis de le produire dans des conditions satisfaisantes et pratiques.

» Sa couleur blanche, plus mate que celle de l'argent, est connue de tout le monde, ainsi que son extrême légèreté, et c'est, comme on le devine, cette dernière qualité qui lui a valu de fixer l'attention des constructeurs de navires, car la notable diminution du poids de coque que l'on obtient en employant l'aluminium permet, en effet, d'obtenir des vitesses plus grandes.

» Une considération très importante nuit malheureusement à l'usage de l'aluminium dans les grandes constructions navales : c'est sa faible résistance, même quand on l'utilise sous forme d'alliage. Les grands navires de guerre et de commerce resteront donc construits en fer et en acier jusqu'à ce qu'on ait trouvé — ce qui n'est pas impossible — un alliage à base d'aluminium convenablement résistant. Mais en l'état d'avancement actuel de la science, il n'y a aucun danger à faire entrer l'aluminium dans la construction des navires de formes fines et de faible déplacement par rapport à leur longueur, tels que les yachts et les torpilleurs.

» Les qualités de l'aluminium en matière d'architecture navale ont été analysées par M. l'ingénieur Guilloux, dans le journal *le Yacht*. Séduit par la justesse des arguments présentés dans ces articles, M. de Chabannes la Palice a pris la louable initiative de faire construire un yacht en aluminium, auquel il a donné le nom de *Vendennesse*, et qui a été mis à l'eau le mois passé.

» Le plus grand inconvénient de l'aluminium est jusqu'ici l'élévation de son prix de revient. Pour n'en citer qu'un exemple, le *Vendennesse* coûte 55 000 francs, tandis qu'un yacht de même dimension construit en fer et acier n'aurait coûté que 30 à 35 000 francs. Mais il est juste d'observer que si l'aluminium atteint des prix de revient si forts, c'est parce qu'il a encore très peu de débouchés. Le jour où il entrera dans la construction d'une manière courante, il baissera sensiblement de prix. C'est l'histoire de tous les métaux nouveaux. Il y a vingt ans, quand l'acier était peu ou point employé, il revenait à 80 ou 100 francs, aujourd'hui il ne coûte que 20 à 25 francs la tonne.

» Quoiqu'il en soit, l'expérience de l'aluminium comme métal à navires est en train de se poursuivre. Déjà le ministère de la marine a résolu d'en faire l'essai sur un torpilleur, car il vient de commander au constructeur anglais Yarrow une vedette en aluminium, destinée au transport-torpilleur *la Foudre*.

» Il sera intéressant de connaître les résultats que donneront ces deux petits navires. Si le *Vendennesse* bat ses concurrents dans les régates, si la vedette en question a une vitesse supérieure à celle des autres vedettes pareilles, il faudra peut-être compter un jour avec l'emploi de l'aluminium dans les constructions navales.

Italie. — L'Erythrée a été le théâtre à la fin de décembre d'une rencontre entre les troupes italiennes et les derviches. Une bande de 5000 de ceux-ci était en route pour venir attaquer un des forts de la colonie de Massaouah. Le commandant des troupes italiennes jugea opportun de prendre l'offensive. Les indigènes ont été complètement défaits; ils ont fait des pertes considérables en tués, blessés et prisonniers. Un grand nombre de fusils, une mitrailleuse et 62 drapeaux ont été pris à l'ennemi. Malheureusement, les pertes italiennes sont aussi assez sensibles.

Les troupes italiennes étaient au nombre de 3000 hommes, en grande partie indigènes, avec de la cavalerie et huit canons, sous le commandement du colonel Arimondi.

Le commandant en chef des forces italiennes d'Afrique, général Barattieri, qui était en congé de villégiature en Italie, est immédiatement reparti pour Massaouah. Il n'y a pas eu d'autres rencontres. Après leur action les troupes sont rentrées dans leurs cantonnements de Keren et d'Asmara.

— *Les nouveaux ministres de la guerre et de la marine.* — Le général Pelloux vient d'être remplacé au ministère de la guerre par le général Mocenni, commandant la 17^e division militaire, à Rome.

Né à Sienne le 21 mars 1837, le nouveau ministre a suivi les cours du lycée militaire de Florence et a été nommé, en 1857, sous-lieutenant d'infanterie dans l'armée toscane, puis lieutenant d'état-major en 1859. En 1860, il passait avec son grade dans l'armée sarde, était promu capitaine d'infanterie au mois de juin de la même année et rentrait dans l'état-major au mois de juillet.

Major en 1866, le général a été, en cette qualité, attaché militaire à la légation italienne de Berlin. Promu lieutenant-colonel en 1874, il prenait, en 1877, le commandement du 31^e régiment d'infanterie comme colonel, et était placé, en 1884, à la tête de la brigade d'Aoste comme major général.

Lieutenant général en 1890, il représente à la Chambre des députés le collège de Sienne.

D'après l'*Italia militare e marina*, le général se propose de faire quelques économies sur la partie non combattante de l'armée; sauf 4 ou 5 millions, le reste serait employé à augmenter l'effectif budgétaire et à doter les services qui ont en ce moment besoin de crédits. Il demandera l'autorisation d'appeler, quand il le jugera convenable, les hommes de la nouvelle classe, suivant l'arme à laquelle ils sont affectés, supprimera

quelques collègues et écoles militaires — entre autres l'école d'application du service de santé — restreindra le nombre des ordonnances d'officiers et accélérera la fabrication du nouvel armement.

De nouveaux bataillons de bersaglieri seront envoyés à la frontière occidentale, le ministre estimant qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre des troupes d'infanterie qui doivent — en dehors des alpins — connaître le service en montagne.

Le vice-amiral Morin, qui remplace à la marine l'amiral Racchia, est né à Gênes en 1842. Il est entré à l'Académie en 1852 et en est sorti, avec le grade de garde-marine, en 1855; contre-amiral en 1889, vice-amiral en 1890, l'amiral Morin a été sous-secrétaire d'Etat à la marine sous le dernier ministère Crispi et commandait en dernier lieu l'Académie navale; il est député du 4^e collège de Florence.

C'est, en outre, un écrivain militaire des plus distingués.

— Le général Morra, placé, avec un pouvoir dictatorial, à la tête des forces d'occupation en Sicile, a sous ses ordres les troupes suivantes :

Infanterie :

1^o Brigade Crémone; 21^e et 22^e régiments dans les provinces de Catane et de Messine;

2^o Brigade Ravenne; 37^e et 38^e régiments, dans les provinces de Palerme et de Trapani;

3^o Brigade Abruzzes; 57^e et 58^e régiments, dans les provinces de Palerme et de Girgenti;

4^o Brigade de Parme; 49^e et 50^e régiments, dans les provinces de Messine et de Syracuse;

5^o Brigade Ferrare; 47^e et 48^e régiments;

6^o Brigade Sienne; 31^e et 58^e régiments.

Plus un bataillon du 14^e à Bivona, un bataillon du 47^e à Sciacca, trois bataillons du 3^e bersagliers à Palerme.

Six régiments ont en outre fourni leur contingent pour remplacer dans ceux ci-dessus désignés la classe 1890 envoyée en congé.

En fait de cavalerie, il n'y a que deux escadrons du 19^e régiment (guides).

L'artillerie comprend : le 22^e régiment (à Palerme, détachant une brigade à Messine et une à Catane), et cinq batteries tirées des 1^{er}, 9^e, 10^e, 12^e et 25^e régiments; lesquelles occupent Aragona, Adermo, Corleone, Pianadei, Greci et Messine.

Deux compagnies de sapeurs du 1^{er} génie sont à Messine.

Le ministre de la guerre a voulu donner à toutes ces troupes les cadres de guerre. Les régiments, qui, au début, ne comprenaient que 400 hommes, sont portés à l'effectif de 2500, soit 200 hommes par compagnie. Chaque compagnie aura cinq officiers, dont deux de « complément ». A cet effet

on mobilise deux officiers par compagnie dans les six brigades d'infanterie sus-indiquées et dans le 3^e bersagliers.

Il paraît que les demandes adressées à cet effet au ministre par les officiers de complément sont des plus nombreuses. Pourtant il s'agit d'une guerre civile, mais la misère est le meilleur des recruteurs !

Espagne. — *Les troupes expéditionnaires à Mèlilla.* — Sur la proposition du général Martinez Campos le ministre de la guerre a déterminé comme il suit la composition et la répartition des forces militaires composant l'armée d'Afrique.

Quartier général : général en chef, capitaine-général Martinez Campos; chef d'état-major général, général de division Macias.

Troupes affectées au quartier général : régiment d'infanterie d'Afrique (n^o 1) ; bataillon disciplinaire ; section de chasseurs à cheval à Mèlilla ; 5 compagnies du 2^e bataillon d'artillerie de forteresse ; 6 compagnies du 3^e régiment de sapeurs-mineurs ; une section électrique et une section optique du bataillon de télégraphistes ; une section d'imprimerie et de photographie de la brigade topographique de l'état-major général ; une compagnie du train ; une section d'ouvriers d'administration ; une section d'infirmiers ; un détachement de garde civile (gendarmerie) à pied et à cheval.

1^{er} corps d'armée (à Mèlilla), commandant en chef par intérim : général de division Macias. 1^{re} division, 1^{re} brigade : 1^{ers} bataillons des régiments de Majorque, Canaries et Wad-Ras ; 2^e brigade : 1^{ers} bataillons des régiments constitués, Tolède et Alava ; 2^e division, 1^{re} brigade : 1^{ers} bataillons des régiments Saint-Quentin, Guipuzeva et Asie ; 2^e brigade, 1^{ers} bataillons des régiments Infant, Albuera et Luchona. — Cavalerie : régiment de dragons de Santiago. — Artillerie : 2 batteries du 1^{er} régiment monté, 2 du 1^{er} régiment de montagne, 1 du 2^e.

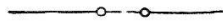
2^e corps d'armée (en Andalousie). Commandant : lieutenant-général Chinchilla. — 1^{re} division, 1^{re} brigade (à Malaga) : 1^{ers} bataillons des régiments de Cordoue (à Grenade), d'Estramadure et de Bourbon (à Malaga). 2^e brigade (à Séville) : 1^{ers} bataillons des régiments de la Reine (à Algésiras), de Soria et de Grenade (à Séville). 2^e division (à Cadix), 1^{re} brigade (à Cadix) : 1^{ers} bataillons du régiment de Pavie, bataillons de chasseurs de Figueras et de Porto-Rico (à Cadix). 2^e brigade (à Port-Saint-Marie) : 1^{ers} bataillons des régiments de Savoie (Port-Sainte-Marie) et de San-Fernando (à Xérès) ; bataillons de chasseurs à Barcelone (à Algésiras).

En plus les bataillons de chasseurs de Catalogne (à Cordoue), de Tarifa (à Antequora), de Ségorbe (à Ronda) et de Cuba (à Cordoue). — Cavalerie ; régiments de chasseurs de Vitoria (à Xérès). — Artillerie : 2 batteries du 2^e régiment monté (à Grenade), 1 batterie du 2^e régiment de montagne (à Séville).

On voit que dans cette répartition les brigades d'infanterie sont com-

posées seulement de trois bataillons, alors que dans les autres armées européennes elles en comportent le double.

La mobilisation des troupes s'est faite d'une manière très satisfaisante. Il y a eu fort peu de réfractaires. Ainsi, dans la province de Huelva, sur 4000 hommes levés, 12 seulement n'ont pas répondu à l'appel. En revanche, l'armement s'est montré insuffisant. Les Remington de l'armée espagnole ne valant rien, il a fallu fournir l'armée de Mélélla de fusils nouveaux et dont les hommes ignoraient le maniement, cela en présence de l'ennemi.



BIBLIOGRAPHIE

Carte des distances de la Suisse en heures de marche. Echelle 1 : 500 000.
Berne, 1893. Schmid, Francke et C^{ie}, éditeurs.

Cette carte contient, outre les montagnes et les eaux, l'indication des distances entre toutes les localités de la Suisse et les parties voisines de l'Autriche, de l'Italie de la France et de l'Allemagne; les cabanes des clubs alpins et les hôtels et chalets de montagne les plus importants pour les touristes; le temps nécessaire pour l'ascension des cols et des cimes; les chemins de fer et les stations de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi que les altitudes indiquées en mètres. Le réseau des routes est divisé en cinq catégories, dont deux : les routes postales et les routes carrossables, intéressent plus spécialement les vélocipédistes; les autres indications concernent les sentiers praticables pour chevaux; enfin les sentiers et la direction pour la montée à l'usage des touristes à pied.

Etant donné un aussi grand nombre de renseignements, on pourrait craindre que la lecture de cette carte ne soit confuse. Il n'en est rien; sans doute il faut y mettre quelque attention, mais l'habitude est vite prise. Il y a, du reste, deux graphiques spéciaux pour les distances un peu longues, soit en heures de marche, soit en kilomètres. En résumé, cette publication est utile et tout à fait recommandable.



OUVRAGES REÇUS

Los fusiles modernos en Austria-Hungria. — Estudios y experiencias. Descripción detallada de las armas largas, en actual servicio en especial para infantería y caballería, par José BOADO Y CASTRO. Un beau vol. in-4^o avec nombreuses figures et planches coloriées d'une exécution parfaite. — Barcelone, 1893. Imprimerie Henrich et C^{ie}.